

L'affaire des enfants des Vermiriaux

L'affaire des enfants des Vermiriaux, du nom d'un lieu-dit de Quarré-les-Tombes (Yonne), a défrayé la chronique entre 1910 et 1911. Des orphelins de l'Assistance publique, maltraités et exploités, finissent par se rebeller contre l'institution qui sera lourdement condamnée par la justice. Le jugement passe pour être un tournant majeur en France dans la reconnaissance des droits des enfants.

À l'origine de "l'affaire des Vermiriaux", le saccage de l'orphelinat le 2 juillet 1910. Les auteurs des faits ne sont autres que les pensionnaires. Maltraités jusqu'à en mourir, ces "arriérés", ces "débiles", ces "nerveux" en ont eu assez des privations, des violences, des humiliations que leur infligeaient les maîtres des lieux : Armand Landrin et Louise Soliveau. Mais l'élément déclencheur de la révolte est le décès de l'un d'eux : Gaston, 10 ans, mort de froid après avoir été enfermé dans une cellule alors qu'il venait tout juste d'être placé aux Vermiriaux.

Les enfants des Vermiriaux étaient moins bien nourris que des animaux de la ferme.

Révélee au grand jour par un journaliste de la presse nationale (Gabriel Latouche, de *L'Éclair*), instruite par un juge d'instruction, le juge Guidon, et un procureur, M. Grébault, qui n'ont pas hésité à transformer une plainte contre des enfants - pour rébellion et bris de clôture - en mise en cause des adultes.

L'enquête consécutive aux événements du 2 juillet 1910 et à la plainte des deux dirigeants des Vermiriaux, met finalement en lumière les horreurs vécues par les pensionnaires. "Les enfants étaient moins bien nourris que des animaux [...] La quantité d'aliments était insuffisante et la viande, rare, était souvent pourrie. La soupe avait un goût détestable, sentant le purin, peut-on lire dans le réquisitoire du procureur Grébault. Les dortoirs ? Il y avait moins de lits que de pensionnaires : 71 pour 88. Ceux des incontinents étaient faits de paille jamais changée..." Landrin et Soliveau touchaient l'argent de l'État pour accueillir les pupilles qu'ils sous-louaient ensuite, à bon marché, aux paysans pour les envoyer aux champs.

Le 22 juillet 1911, le tribunal d'Avallon juge l'affaire. La juridiction va rendre un verdict historique : il condamne à de la prison ferme les dirigeants de l'institution des Vermiriaux. Armand Landrin à deux ans de prison et 2 000 francs d'amende et Louise Soliveau à trois ans de prison et 2 000 francs d'amende.

C'est le premier jugement rendu en France contre une institution pour "des violences collectives faites aux enfants ; pour du travail forcé, des maltraitances ayant entraîné la mort et des viols".

Le procès des Vermiriaux est couvert à l'époque par les reporters du *Petit Journal*, du *Figaro*, de *L'Éclair* ou encore de *La Petite République*. Le jour de l'ouverture du procès, l'envoyé spécial à Avallon de *La Petite République* écrit : "Ce 22 juillet 1911, il y avait foule devant le petit tribunal [...] Madame Soliveau, "la Thénardier", s'y présente toute vêtue de noir. Elle porte d'énormes solitaires aux oreilles. Un lourd sautoir d'or s'étale sur son corsage. Les yeux abrités sous un large pince-nez sont dépourvus de cœur. Elle répond d'une voix brève, comme si elle donnait des ordres, au président [...] "On dirait que j'ai commis un crime. Tout cela est faux", dit-elle. Le président lui rétorque que sa maison est une "honte"."

Sources

Franck Morales, franck.morales@centrefrance.com

Emmanuelle Jouet, Olivier Las Vergnas, *La Révolte des enfants des Vermiriaux*, éd. L'œil d'Or, 2011, 14 euros.

Philippe Niang, *La Révolte des innocents*, téléfilm diffusé sur F3 en 2018